

## **REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES**

- Formulaire CERFA de déclaration préalable de travaux rempli, daté et signé. Ce formulaire est à récupérer directement à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>
  - Encadré 4.1 : Merci d'indiquer le descriptif de votre projet en indiquant notamment les matériaux utilisés.
  
- Un plan de masse (à l'échelle) et un plan de situation. Ces éléments sont à récupérer sur le site <https://www.cadastre.gouv.fr>
  - Sur le plan de masse : Indiquer les limites de votre parcelle et les façades concernées par les travaux.
  
- Photos en couleur des façades concernées par les travaux (état actuel)
  
- Photos de l'environnement proche et lointain (à prendre depuis la rue)

Ces pièces doivent être déposées en Mairie, auprès du service Urbanisme qui se tient à votre disposition pour tout renseignement.

NB : une subvention peut vous être accordée par la Communauté de Communes Rives de Moselle (sous réserves du respect des conditions d'éligibilité). Renseignements en Mairie ou à l'adresse suivante : <http://www.rivesdemoselle.fr/Toutes-nos-aides-pour-vos-projets.html>